

Suppression de la catégorie 3. Une urgence pour les enseignant·es !

Et pour un statut digne des personnels



Dossier 2021 : Catégorie 3 et liste d'aptitude



- ⇒ **Un salaire au rabais**
- ⇒ **Pas de Hors Classe et 2 rendez-vous de carrière**
- ⇒ **Pas de classe exceptionnelle**
- ⇒ **Pas de passerelles vers l'Education Nationale**
- ⇒ **Un statut de précaire**
- ⇒ **Un accès à la formation tronqué et une formation initiale réduite**
- ⇒ **Pas de mouvement interne avant 3 ans**
- ⇒ **Salaires plus bas qu'un ACEN, équivalent catégorie 3 de l'agricole public**
- ⇒ **Un problème récurrent que l'administration et les syndicats en place ne parviennent pas à changer**



**Alors,
on modifie ?**

Rejoignez

Je souhaite rejoindre la CGT. Envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

CGT Enseignement privé
263 rue de Paris - case 544
93515 Montreuil Cedex

Une seule adresse électronique :
contact@cgt-ep.org

Catégorie 3 : Liste d'aptitude exceptionnelle.

Le décret du 29 décembre 2020 officialise l'ouverture d'une liste d'aptitude exceptionnelle, pour 3 ans. Elle va permettre aux enseignants de **catégorie 3** de voir leur situation évoluer.

Mais, qu'est-ce qu'une liste d'aptitude exceptionnelle ? Pourquoi est-ce important de s'y inscrire ?



Commençons par le commencement :

- ⇒ **C'est quoi un enseignant de catégorie 3 ?** Un agent de catégorie 3 est un adjoint d'enseignement travaillant dans un établissement privé sous contrat. Dans l'agricole public, on parle d'ACEN (Agent Contractuel d'Enseignement National). On le verra, ces derniers n'ont pas les mêmes salaires ...
- ⇒ **Pourquoi devrais-je demander un changement de catégorie ?** La grille salariale des catégories 2 et 4 est **plus avantageuse que celle des catégories 3 et ne présente pas de blocage des salaires sur les 15 dernières années**. De plus, il est **possible d'accéder à la hors classe et à la classe exceptionnelle**.
Ex : Un enseignant à l'échelon 7, soit environ 14 ans d'ancienneté, touchera **2 108,71 euros brut en cat. 3** contre **2432,05 euros brut en catégorie 2** ou 4.
- ⇒ **Mais c'est quoi la catégorie 2 ?** La catégorie 2 correspond à l'équivalent des professeurs certifiés de l'enseignement agricole PCEA. **Et la catégorie 4 ?** C'est l'équivalent des professeurs de lycée professionnel agricole - PLPA.
- ⇒ **Comment fait-on pour accéder à ces catégories 2 et 4 ?** Il faut être lauréat d'un concours.
- ⇒ **En quoi consiste ce concours ?** En interne, il se compose de deux épreuves : un dossier écrit dit RAEP (Reconnaissance des Acquis et de l'expérience professionnelle - coef. 1) et une épreuve orale de 45min (coef. 4).
- ⇒ **Existe-t-il un autre moyen pour accéder à une de ces deux catégories ?** Entre 2021 et 2023, le Ministère de l'Agriculture propose trois listes d'aptitude exceptionnelles. **Les agents de catégorie 3 inscrits sur ces listes pourront prétendre à un changement de catégorie et donc à une progression salariale plus rapide.**
- ⇒ **Même si je m'inscris, ai-je vraiment une chance ?** Le Ministère s'engage à promouvoir **1 400 catégories 3 sur 3 ans**. Cette année, **171 agents seront promus en catégorie 2** et **247 en catégorie 4**.
- ⇒ **Combien compte-t-on d'agents dans cette catégorie ?** Aujourd'hui, on en recense 1 500.
- ⇒ **Quelles sont les conditions pour postuler sur cette liste ?** Il faut **avoir minimum 4 ans d'ancienneté**, dans cette catégorie.
- ⇒ **Devrais-je être inspecté ?** Pour l'instant les modalités techniques ne sont pas définies. Il est probable qu'un dossier vous soit demandé et qu'un rendez-vous de carrière soit organisé.
- ⇒ **Aucune contrepartie ?** Si vous postulez à cette liste d'aptitude exceptionnelle, vous ne pourrez plus vous inscrire au concours de la discipline dans laquelle vous avez été promu.
- ⇒ **Enfin, est-ce vraiment intéressant ?** **Oui, il faut tenter. Vous n'avez rien à perdre !!!**
Mais ...

➡ ... Cette liste d'aptitude exceptionnelle ne doit cacher l'hypocrisie de ce système !

Tous les « nouveaux entrants » dans le métier (moins de 4 ans d'ancienneté) et les futurs embauchés ne sont / seront pas concernés par ces listes d'aptitude. Pourtant, ils exercent le même métier qu'un enseignant lauréat du concours ... Mais le salaire et l'évolution de carrière ne suivent / suivront pas !

Aujourd'hui,

Années	Catégorie 3 du privé		
	Indice (IM)	Echelon	Salaire brut
1	332	1	1 555,76 €
2	350	2	1 640,11 €
3	371	3	1 738,52 €
4	387	4	1 813,49 €
5	387	4	1 813,49 €
6	405	5	1 897,84 €
7	405	5	1 897,84 €
8	405	5	1 897,84 €
9	431	6	2 019,68 €
10	431	6	2 019,68 €
11	431	6	2 019,68 €
12	450	7	2 108,71 €
13	450	7	2 108,71 €
14	450	7	2 108,71 €
15	476	8	2 230,55 €
16	476	8	2 230,55 €
17	476	8	2 230,55 €
18	476/506	8-9	2 300,84 €
19	506	9	2 371,13 €
20	506	9	2 371,13 €
21	506	9	2 371,13 €
22	537	10	2 516,40 €
23	537	10	2 516,40 €
24	537	10	2 516,40 €
25	537	10	2 516,40 €
26	537/560	10/11	2 570,29 €
27-42	560	11	2 624,17 €

➡ Rendez-vous de carrière, 30 % des agents bénéficient d'une bonification d'ancienneté d'une année



C'est pourquoi, à la CGT, nous revendiquons, tout de suite :

- **des salaires calqués sur les ACEN de l'enseignement public.**
- **une évolution de carrière plus avantageuse (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle ...).**
- **une véritable mobilité des enseignants (mouvements inter-établissements, passerelle vers le MEN...).**



À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !

Demain avec la CGT !

Voici ce que propose et demande la CGT :

⇒ **Une grille d'entrée COMME dans le public à diplôme équivalent :**

Années	Catégorie 3 du privé selon la CGT		
	Indice (IM)	Echelon	Salaire brut
1	434	1 - ACEN	2 033,73 €
2	434	1 - ACEN	2 033,73 €
3	434	1 - ACEN	2 033,73 €
4	466	2 - ACEN	2 183,69 €
5	466	2 - ACEN	2 183,69 €
6	466	2 - ACEN	2 183,69 €

⇒ **Une « titularisation » après 6 années comme ailleurs dans la fonction publique :**

Années	Catégorie 3 du privé selon la CGT		
	Indice (IM)	Echelon	Salaire brut
7	476	5 cat 2-4	2 230,55 €
8	476	5 cat 2-4	2 230,55 €
9	476/492	5/6 cat 2-4	2 033,73 €
10	492	6 cat 2-4	2 305,52 €
11	492	6 cat 2-4	2 305,52 €
12	492/519	6/7 cat 2-4	2 369,01 €
13	519	7 cat 2-4	2 432,05 €
14	519	7 cat 2-4	2 432,05 €
15	519/557	7/8 cat 2-4	2 521,09 €
16	557	8 cat 2-4	2 610,12 €
17	557	8 cat 2-4	2 610,12 €
18	557	8 cat 2-4	2 610,12 €
19	590	9 cat 2-4	2 764,75 €
20	590	9 cat 2-4	2 764,75 €
21	590	9 cat 2-4	2 764,75 €
22	590	9 cat 2-4	2 764,75 €
23	629	10 cat 2-4	2 947,51 €
24	668	HC3	3 130,26 €
25	668	HC3	3 130,26 €
26	668/715	HC3/4	3 240,39 €
27	715	HC4	3 350,51 €
28	715	HC4	3 350,51 €
29-31	763	HC5	3 575,44 €
32-34	806	HC6	3 776,94 €
35-42	821	HC7	3 847,23 €

Possibilité de passage à la classe exceptionnelle en fin de carrière

Des calculs « très parlants » :

- ✓ **Gain de 150 000 €, sur l'ensemble de la poursuite de la carrière, lors d'un passage à la catégorie 2 ou 4 à l'échelon 7 ou 9 !!!**
- ✓ **Gain de 350 000 €, sur l'ensemble de la carrière, en retenant les propositions de la CGT (transformation catégorie 3 en ACEN) !!!**

Nos guides pratiques pour défendre ses droits

Une urgence pour les enseignant-es ! version sept.

la cgt EDUC' ACTION

Pour une véritable Augmentation des salaires

Le crise sanitaire de la Covid-19, comme la crise financière de 2008 avant elle, a mis en évidence une chose : nous avons besoin de services publics forts sur lesquels la société devra compter en temps de crise. C'est urgent et il ne faut pas attendre que le monde s'écroule. C'est encore un enjeu politique majeur !

Dans le plan économique, l'augmentation des salaires dans la fonction publique entrera rapidement en vigueur. Les enseignants (salariés et patronnés). Et bien que nous soyons à la plus responsable possible (pour nous-mêmes) de la situation actuelle, nous devons immédiatement passer à l'action. Bien au contraire, nous ne sommes pas seuls. Bien au contraire, nous sommes nombreux et nous sommes forts. Nous sommes nombreux et nous sommes forts. Nous sommes nombreux et nous sommes forts.

La CGT Enseignement Privé met une nouvelle fois salaires, intégrant notamment des statistiques officielles sur la comparaison de nos rémunérations avec nos collègues européens, ou sur le temps de travail annuel de chacun.

Bonne lecture...

Dossier Salaires 2020 - 2021

Grilles des salaires, Indemnités, Heures sup^a, Analyse économique, Comparaison européenne, Rapport au SMC...

Rejoignez

Je souhaite rejoindre la CGT. Envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur l'adhésion (% du salaire net, soit les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Mail : _____
 Téléphone : _____

CGT Enseignement privé
 263 rue de Paris - case 544
 93515 Montreuil Cedex.

Une seule adresse électronique
contact@cgt-ep.org

Suivez notre actualité sur www.cgt-ep.org

Syndical National de l'Enseignement Initial Privé
CGT Enseignement Privé
www.cgt-ep.org

Guide Agricole 2020

Droit privé
 Obligations de service
 Droits sociaux
 Statut, carrière
 Salaires, retraite
 Carrière

Offensif Efficace Solidaire

SNEIP - CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil cedex
 Tél. 01 42 26 55 20 Courriel agricole@cgt-ep.org Site : www.cgt-ep.org
 FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Suivez notre actualité sur :



MODELE D'ACCORD D'ENTREPRISE POUR UN MAINTIEN DIGNE ET JUSTE DES DROITS DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE

Accord d'entreprise du 2021

Entre les soussignés :

Dénomination de l'établissement : _____
 Adresse postale : _____
 N° d'identification (exemple SIRET ou autre) : _____
 Représenté par : M./Mme _____
 Titre et/ou fonction : _____
 (Si directeur ou autre personne qui donne délégation de pouvoir au négociateur représentant de l'employeur.)

Et

Le(s) représentant(s) qui négocient pour l'intérêt des salariés :
 Organisation syndicale éventuelle : _____
 Noms : _____ Prénoms : _____
 Noms : _____ Prénoms : _____

PREAMBULE

Le présent accord est conclu en application des dispositions de l'article L2261 du Code du Travail qui prévoit que suite à sa dénonciation (18 novembre 2019 pour le CNEAP et 19 novembre 2019 pour la GOFPA) le maintien de la convention collective ne peut excéder une année durée à laquelle s'ajoute le préavis original soit une durée maximum de 15 mois. Au terme de ces 15 mois, la convention collective meurt définitivement et il ne reste plus que la garantie de rémunération.

Dans un contexte où la négociation est au point mort, cet accord permet en l'attente de verrouiller les dispositions antérieures acquises au titre de l'entreprise d'une part et le maintien des dispositions antérieures acquises au titre de l'entreprise d'autre part (accords d'entreprise en vigueur).

Syndical National de l'Enseignement Initial Privé
CGT Enseignement Privé
www.cgt-ep.org

SPECIAL Obligations de service
 (juin 2020)

Obligations ou pas, Ce que dit le décret, L'arnaque des semaines, Fiche Phoenix, Attention annualisation ...

La fiche Phoenix est LE document officiel qui doit vous être remis en début d'année par le chef d'établissement. Cette fiche retrace le service effectué dans toutes ses composantes (face à face, suivi de stage, concentration, décharges, majorations, minorations, etc...) et donne la répartition horaire par classe (en masse horaire annuelle).

Cette répartition est théorique mais doit correspondre aux calendriers, emplois du temps ou rubans pédagogiques effectifs. Elle doit respecter strictement les textes réglementaires

- Le décret 88-406 modifié
- Les notes de service 2010-2063 et 2013-2104
- Les arrêtés de références
- Le calendrier scolaire national

L'annualisation de nos obligations de service permet une répartition qui peut avoir pour conséquence d'augmenter le service hebdomadaire effectif moyen de plus de 12,5 % (20,25 h pour un plein temps) ou de le diminuer de plus de 25 % (13,5 h pour un plein temps) sur au maximum quatre semaines consécutives.

La CGT revendique la disparition de cette annualisation et l'alignement de nos obligations de service avec celles du public et du privé de l'EN - 30 h hebdomadaire dont SCA. Les semaines par formation - professeur ou élève - doivent être sur une base commune dans tous les établissements publics ou privés, dans un principe d'équité et d'unité évident.

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil cedex
 Tél. 01 42 26 55 20 Courriel agricole@cgt-ep.org Site : www.cgt-ep.org
 FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

